



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Centre de Gestion du Cantal
Pôle Santé au Travail
Conseil Médical**

ARRETE N°2022 - 1143 du 28/07/22

**Portant composition du Conseil Médical Départemental - Formation Plénière - de la
Fonction Publique Territoriale**

- Sous-commission des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion

**LE PREFET DU CANTAL,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale;

VU l'arrêté n°2018-78 en date du 19 décembre 2018 du Président du Centre de Gestion portant modification de la composition de la commission administrative paritaire de catégorie A ;

VU l'arrêté n°2018-79 en date du 19 décembre 2018 du Président du Centre de Gestion portant modification de la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B ;

VU l'arrêté n°2018-80 en date du 19 décembre 2018 du Président du Centre de Gestion portant modification de la composition de la commission administrative paritaire de catégorie C ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 6 novembre 2020, portant modification de la composition de la Commission Départementale de Réforme, sous-commission des collectivités affiliées au Centre de Gestion ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-72 en date du 21 janvier 2021 portant modification de la composition de la Commission Départementale de Réforme de la fonction publique territoriale – sous-commission des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions transitoires, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil médical réuni en formation plénière – sous-commission des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Les représentants de l'Administration sont désignés comme suit :

Titulaires : M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE,
M. FAUBLADIER Jean-Michel, Maire de LASCELLES.

Suppléants : Mme PLANTECOSTE Annie, Maire de LEUCAMP,
Mme RODIER Nadine, Adjointe au Maire de LAVEISSIERE.
Mme BENITO Patricia, Maire de SAINT PAUL DES LANDES,
M. ROUET Clément, Maire de LADINHAC.

ARTICLE 2 : Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

1 - PERSONNEL DE CATEGORIE A :

Titulaires : M. CANTAREL François, attaché, Mairie de VEZAC,
Mme BORNET-POUJOL Odile, attaché principal, Mairie d'YTRAC.

Suppléants : Mme LAVIGNE Marie-Andrée, secrétaire de mairie, Mairie de CASSANIOUZE,
M. MAZIERES Bernard, secrétaire de mairie, Syndicat des Eaux de la Fontbelle.
Mme AYMAR Arlette, attaché, Mairie de MONTSALVY,
Mme FORESTIER Gyslaine, secrétaire de mairie, agent intercommunal à la Mairie de
ST-CONSTANT, Mairie de FOURNOULES et au SI des Eaux ST-CONTANT / ST-
ETIENNE-DE-MAURS.

2 - PERSONNEL DE CATEGORIE B :

Titulaires : Mme TOUZY Carole, rédacteur principal 2^{ème} classe, CABA.
M. BOCA André, chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe, Mairie de
MAURIAC.

Suppléants : M. DONDRILLE Yves, technicien principal 2^{ème} classe, CABA,
- poste vacant -
Mme DUVAL Yolande, rédacteur principal 1^{ère} classe, Mairie de NAUCELLES,
Mme CHADEBEC Marylène, animateur territorial, Mairie de MAURIAC.

3 - PERSONNEL DE CATEGORIE C :

Titulaires : M. GRAMONT René, adjoint technique principal 1^{ère} classe, Mairie de ST-PAUL-DES-
LANDES,
M. DUBOIS Dominique, adjoint technique principal 1^{ère} classe, Mairie de MAURIAC.

Suppléants : M. GALVAING Jean-Yves, agent de maîtrise principal, Mairie d'YDES.
Mme CHAMELOT Magali, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, Mairie d'YTRAC
M. DAUDE Christophe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, Mairie d'ARPAJON SUR
CERE,
M. LAGRAVE Christophe, adjoint technique, Mairie de MAURIAC.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2021 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal et le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations et à chacun des membres désignés.

Fait à Aurillac, le 28/07/22.
Le Préfet,


Serge CASTEL